

Bientôt le brevet pour le personnel communal

Au milieu des années 1980, l'équipe pionnière réunie au sein de l'Association des secrétaires communaux du Jura bernois imagina d'améliorer la formation du personnel communal des 50 communes de son ressort en lançant un premier module de formation. Très vite les pionniers imaginèrent comment élargir leur cercle d'action. Bien avant le changement de siècle, les fonctionnaires et employés communaux du Jura, les secrétaires et caissiers communaux de Fribourg, les administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises ont accroché leur wagon.

Ce qui va suivre est dans la logique des faits avec des rencontres glissées dans les agendas des membres du groupe de travail, des avancées qui prendront chaque fois une forme précise, des réalisations inscrites dans le calendrier comme dans la géographie:

- charte de coopération signée en 2002 pour la reconnaissance et la promotion de la profession de personnel administratif des communes de quatre régions francophones
- règlement de perfectionnement approuvé par les gouvernements des quatre cantons dans le courant de l'année 2003
- lancement de la première batterie du premier cycle en octobre 2004 à partir de deux lieux d'enseignement: Bienne (20 candidats) et Granges-Paccot (23 candidats)

Parallèlement le groupe de travail avait établi un accord avec l'école centrale AvenirFormation à Delémont qui avait reçu la charge de gérer cette formation. Le choix de la décentralisation des cours impliquait une structure rompue à ce type de problème. Au-delà de la gestion pratique, AvenirFormation doit également s'assurer des collaborations d'enseignants spécifiques.

D'abord Vaud, puis Genève

Le succès appelant le succès, les professionnels vaudois, lors de leur assemblée générale du 6 octobre 2006, votèrent pour rejoindre le convoi de la formation du personnel communal qui roulait en formation compacte depuis plusieurs années. «Pour nous», relève Gian-Carlo Stella, secrétaire municipal



L'école AvenirFormation de Delémont, point central de la formation pour le brevet de cadre en gestion communale. (Photo: AvenirFormation)

à Morges, actif au sein de la commission de formation, «cela relevait de la logique. Au sein de notre commission, nous avons le sentiment que l'amélioration des conditions d'accès à la corporation relevait aussi des praticiens que nous sommes.»

Dans la foulée, les Genevois, lors de leur assemblée du 3 avril 2009, signèrent la charte de coopération et commencèrent la promotion auprès de leurs premiers candidats. A l'exception du Valais, toute l'organisation administrative des centaines de communes romandes est donc désormais reliée à une structure éprouvée et solide.

«Pour notre part cette évolution dans laquelle nous n'inférons pas nous semble favorable», explique Nicole Grin, secrétaire générale de l'Union des communes vaudoises. «Elle témoigne du dynamisme des communes romandes qui ont anticipé, on peut le dire ainsi, les changements qui allaient s'inscrire dans la loi.»

Un titre fédéral

Comme le souligne à propos Nicole Grin, l'ensemble de ces efforts rejoint sans doute dans l'esprit la nouvelle Loi sur la formation professionnelle entrée en vigueur en 2004. Reste à l'adapter à la grille posée par la Confédération qui n'en laisse la clé qu'à son Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). L'idée de faire de la formation intercantonale un brevet fédéral a mûri au fil des années dans la commission. Celle-ci a donc pris

contact avec l'Association des Communes Suisses pour que celle-ci devienne porteuse d'un titre fédéral (voir encadré en bas à droite). Les acteurs de formations similaires en Suisse alémanique ont été contactés à leur tour. Sur ces questions, nos correspondants se montrent positifs:

- la commission intercantonale défend une solution où l'examen fédéral chaufferait les diverses certifications d'associations cantonales ou intercantionales.
- les démarches auprès de l'OFFT en vue de créer un règlement d'examen professionnel au titre de brevet fédéral sont d'ores et déjà bien avancées et pourraient se concrétiser bientôt. Un groupe de travail, dans lequel la commission intercantonale est dûment représentée planche actuellement sur la concrétisation des modules au niveau des objectifs d'apprentissage, des contenus et des critères d'évaluation.

Une belle histoire suisse

Sur le plan pratique, le diplôme intercantonal de cadre en administration communale s'acquiert par une formation en emploi d'environ 400 périodes de 45 minutes qui s'échelonnent sur quatre semestres. Au fil des séquences organisées depuis le lancement de ces cours limités aux quatre cantons pionniers, on a compté 33 diplômés en 2006 et 20 en 2008. L'apport des Vaudois, puis des Genevois devrait faire grossir les rangs des lauréats.

Le contenu de la formation comprend quatre modules:

1. connaissances pratiques et ressources humaines. Cet enseignement qui s'étale sur 116 périodes, allant d'octobre 2010 à février 2011, comprend une série de chapitres de base comme la cyber-administration, la gestion et l'administration du personnel, les questions d'assurances sociales, d'assurances privées, etc.
2. la commune et ses relations avec les tiers. Ce chapitre qui couvre 76 périodes, de février à mai 2011, traite de la place de cette entité qu'est la commune dans son environnement juridique et politique. Les outils nécessaires à cette lecture, particulièrement le Code civil et le Code des obligations, figurent au programme.
3. différents domaines administratifs enseignés en 18 périodes d'août 2011 à mars 2012. Ici, on arrive au cœur de l'administration avec des dossiers importants comme l'aide sociale, la sécurité publique, la Loi sur les constructions, les équipements et déchets.

Qui, pourquoi, comment?

La session qui s'ouvrira en octobre accueillera deux classes de 12 à 20 candidats chacune. La session précédente, qui se termine cet automne, comptait plus de 40 candidats. En opposition, les sessions se terminant dans les années 2006 et 2008 ont accueilli respectivement 33 et 15 diplômé(e)s. La répartition géographique des candidats a évolué naturellement au fil des sessions. Dans celle qui prend fin cet automne, les Fribourgeois (23) formaient le plus fort contingent devant les Neuchâtelois (10), les Bernois (9) et les Jurassiens (6). En revanche, la session actuellement en formation compte 21 candidats vaudois, 10 fribourgeois, 6 bernois, 3 neuchâtelois et 3 jurassiens. L'ensemble des matières évoqué plus haut évolue naturellement au fil de l'actualité. L'exemple évident c'est celui des fusions de communes qui fait l'objet d'un traitement spécifique.

Gestionnaire de ce programme, AvenirFormation assume la recherche des enseignants, généralement issus des administrations cantonales ou de l'Administration fédérale. On trouve aussi, parmi ces enseignants, des personnes qui ont travaillé pendant plusieurs années dans des administrations communales. Et aussi des spécialistes dans les matières enseignées: fiscalité, droit, finances, etc. Le coût total d'une formation, qui intègre les subventions fédérale et cantonales, approche 10 000 francs. Ce sont en grande majorité les communes «employeurs» qui financent la formation de leurs collaborateurs. Un petit quart des candidats assume ce financement.

4. les ressources de la commune avec les moyens modernes de les connaître – nouveaux modèles de gestion – mais aussi les éléments de base en matière de fiscalité, poursuite pour dettes et faillites, péréquation financière

Il est à souligner que la commission est particulièrement attentive à la mise à jour régulière des contenus en fonction de l'évolution du métier et de la législation. Ainsi, le domaine de la protection des données ou celui du système d'information seront ajoutés au programme. A l'inverse, les domaines de la tutelle et de l'aide sociale prendront moins d'importance à l'avenir. Ce sur-

vol attentif des affaires qui occupent, au jour le jour, les cadres des administrations communales du pays, favorise à la fois la connaissance et la compréhension d'une matière complexe et efficace. Peut-être d'autant plus efficace qu'elle est complexe. Et que les pionniers venus des communes, anticipant ces questions, ont choisi de les traiter avec soin et sérieux.

Robert Curtat

Les différents aspects relatifs à ce diplôme intercantonal (BE/FR/GE/JU/NE/VD) de cadre en administration communale sont accessibles par le lien info@avenirformation.ch.

Nouveau brevet fédéral de «spécialiste communal/e»

Compte tenu des attentes en hausse de la part de la population et des dossiers administratifs qui deviennent toujours plus complexes, le personnel communal orienté sur la pratique est tout particulièrement confronté à de grands défis. Pour tenir compte de cette situation, l'Association des Communes Suisses (ACS) a décidé de lancer l'année dernière la création d'un brevet fédéral de «spécialiste communal/e» reconnu sur le plan fédéral. L'objectif consiste à renforcer la compétence des communes et à revaloriser l'attrait en tant qu'employeur. A préciser que l'ACS ne vise pas une formation dans une haute école spécialisée, mais l'organisation d'un examen professionnel fédéral. Du ressort des institutions de formation, les cursus de formation qui existent déjà doivent continuer à être proposés dans le cadre d'une libre concurrence – ce qui importe c'est que les cours de préparation soient, en termes de contenu, en adéquation avec le brevet fédéral. L'ACS, en sa qualité d'organisation faîtière des communes suisses, forme, en collaboration avec d'autres organisations suisses du monde du travail, la responsabilité en matière d'examens. Le public cible de l'examen professionnel fédéral projeté est constitué de collaboratrices et collaborateurs, et cadres des administrations des communes et des villes, en particulier des secrétaires communaux et responsables des constructions et des finances. Le principal défi consiste à tenir compte des activités et responsabilités du personnel communal en partie très différentes régionalement, parfois également localement dans le règlement de l'examen fédéral.

En février 2010, l'ACS a conclu avec succès la première phase de l'«Analyse du champ professionnel et profil de compétence» du projet. L'objectif visé dans le cadre de l'analyse du champ professionnel correspondante était d'évaluer la pratique concrète des spécialistes communales/communaux. L'objectif de la nouvelle phase de projet 2 «Concept, règlement et directives d'examen» est d'élaborer d'ici à la fin de cette année les bases d'examen correspondantes afin de pouvoir présenter en janvier 2011 le nouveau règlement et les directives de l'examen «spécialiste communal/e» auprès de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

Claudia Hametner, responsable de projet, ACS